

**Conseil Municipal du 20 décembre 20h30  
A VERTUZEY**

**Etaient présents** : A. FERIOLI, B. LEFEVRE, J. HERY, , MC REICHART, , D. SOLTANI, S. LEMAIRE, M. GERARD, M. LACROIX, JM. FAVAUT, Myriam MILLOT, S. DESSENANTE, M. GIRON, , M SIATKA

**Etaient absents** : S. MENNUNI-THIEBLEMONT avec pouvoir à M. GERARD, , H. KIEFFER avec pouvoir D. SOLTANI, E. LOMBARD avec pouvoir à A. FERIOLI JM COLLARD avec pouvoir à M. LACROIX.

J. PLANTEGENET, R. MAILLARD, A. EICHWALD (sans délégations de pouvoirs)

**Lecture du compte-rendu du précédent conseil :**

**Election du secrétaire de séance : J.M. FAVAUT à l'unanimité**

**Ordre du jour :**

- 1- **Taxe aménagement, annulation de la délibération du 15 novembre 2022 :**  
le maire rappelle au Conseil que nous avons voté le 15 novembre la répartition de la taxe d'aménagement. Ce versement était devenu obligatoire depuis la loi de finances 2022. Cependant la loi de finances rectificative de 2022 annule cette prescription. De ce fait les communes qui avaient déjà voté cette répartition devront, si elles le souhaitent, annuler cette délibération dans les 2 mois après la promulgation de la loi de finances au risques de rendre applicables celle-ci.  
ANNULATION adoptée à l'unanimité.
  
- 2- **Admission en non-valeur :** le maire rappelle que la mise en non-valeur qui est présentée ce soir avait déjà été proposée et refusée par le conseil du 28 février 2022. Le Maire précise que le trésorier nous soumettra ce dossier régulièrement. En effet, c'est une décision du tribunal de commerce pour insuffisance d'actifs et liquidation judiciaire. La particularité est que cette personne était déclarée entrepreneur individuel et qu'à ce titre, les dettes personnelles sont incluses dans la liquidation. Le Maire représente donc cette admission en non-valeur pour la somme de 231.97€ sur le budget eau et 196.20€ sur le budget assainissement.  
Au vote la proposition est adoptée à 9 pour, 3 contre (M. GERARD, D. SOLTANI, J.M. FAVAUT) et 4 abstentions (M. Ch. REICHARD, M. GIRON, M. SIATKA, S. LEMAIRE)
  
- 3- **Convention de SERVITUDES avec ENEDIS :** le Maire informe le Conseil qu'un particulier va installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de son futur hangar et qu'à ce titre ils doivent être raccordés aux réseaux publics.

Le raccordement devant emprunter une partie du Domaine Privé de la commune (2ml) pour atteindre le transformateur, il est proposé une convention de servitude avec indemnisation forfaitaire de 20€.

Le conseil à l'unanimité accepte la signature de cette convention .

- 4- **Refacturation des frais de résiliation à LIV TELECOM** : le Maire rappelle au Conseil que notre ancien fournisseur ligne fixe téléphone et internet était l'agence Prémium. Suite à la signature du nouveau contrat avec LIV TELECOM, ce dernier a accepté de prendre en charge les frais de résiliation, il est donc proposé au Conseil de refacturer la somme de 1384€ à LIV TELE COM .

Le conseil accepte à l'unanimité.

- 5- **Refacturation des frais de coupure ligne internet à LIV TELECOM** : le Maire précise que suite à la signature de ce nouveau contrat, la Société LIV TELECOM devait s'occuper de la portabilité des lignes. Elle n'a cependant effectué que la moitié du travail, ce qui nous a occasionné une coupure internet pendant 3 semaines. Nous avons dû louer du matériel et il est proposé aujourd'hui de refacturer les frais de cet incident à LIV TELECOM soit 474.91€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- 6- **Tarif des nouveaux produits en régie** : dans le cadre des colis de fins d'années, et des cadeaux qui sont joints, la commune a commandé le nombre suffisant de produits pour avoir un prix d'achat préférentiel. Aujourd'hui, il est proposé de tarifier ces produits afin de pouvoir les vendre en régie : à savoir ; le MUG à 5€, le porte-clé cuir à 3€ et les sacs à pain à 4.50€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- 7- **Participation du Souvenir Français** : le Maire rappelle que nous avons cette année procédé à la rénovation du monuments-aux morts de VERTUZEY. À ce titre, diverses subventions ont été sollicitées et aujourd'hui, il est proposé au conseil d'accepter la participation du Souvenir Français pour un montant de 300€ à cette opération.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Fin de la réunion 21h 30

Le Secrétaire de séance  
JM. FAVAUT